

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

ERP de V^{ème} catégorie Formation du personnel

(A destination du personnel d'accueil, en contact avec la clientèle)

Le personnel a pris connaissance de la plaquette de la DMA intitulé « Bien accueillir les personnes handicapées ».

OUI

NON

Le personnel est formé aux différents types d'handicaps, sur les principales difficultés rencontrées par les personnes, ainsi que les conseils et préconisations pour pallier ces difficultés.

OUI

NON

Le personnel est informé et sensibilisé à l'accueil des personnes handicapées et a signé et daté la **fiche**⁽¹⁾

OUI

NON

La plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » est à la disposition du personnel.

OUI

NON

Observations : -----

⁽¹⁾ Joindre les documents